

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAULZET
SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 20h15**

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAULZET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François HUMBERT, Maire.

Présents : Messieurs Jean-François HUMBERT, Nicolas CHOLLET, Bernard FONCELLE, Gérard MARTIN, Philippe TIAUD, Bernard TOUREAUX, Mesdames Sylvie BOYER, Valérie JACQUET, Stéphanne MEUNIER, Clémence VARIN-HUMBERT

Absents excusés : Alain JACQUET donne pouvoir à Jean-François HUMBERT

Madame Stéphanne MEUNIER a été élue secrétaire de séance

PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 19 juin dernier, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

POINT N° 1 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Il est procédé au vote à bulletin secret d'un délégué titulaire et de 3 délégués suppléants à l'élection des sénateurs. M. HUMBERT Jean-François est élu à l'unanimité en tant que délégué titulaire et Mme MEUNIER, MM. MARTIN et TIAUD sont élus à l'unanimité en tant que délégués suppléants.

POINT N° 2 : TRAVAUX DE VOIRIE

Le devis proposé par Eiffage concernant les travaux de voirie du Lotissement du Clos St Julien s'élève à 29 636 € HT, soit 35 563 € TTC. Le devis est accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil que la Mairie a reçu les frais de notaire qui s'élève à 500 € pour le lotissement du Clos St Julien, le montant sera budgétisé sur le lotissement.

- La société PROBINORD en charge de l'enrobé sur les RD 42 et 27 demande l'autorisation de se servir des poteaux incendies pour l'eau. Les membres du Conseil acceptent.

- Renouvellement de la Commission de Contrôle des listes électorales : Mme BOYER est désignée en tant que titulaire, M. CHOLLET Nicolas, comme suppléant. Hors Conseil Municipal, sont désignés MME JAFFEUX Colette et M. BONNELYE Éric, titulaires et MME GOUERAND Marie-Hélène et BESSON Yvette.

- Le maire informe le Conseil Municipal que la SCI MAJESCA souhaite se porter acquéreur d'un lot au lotissement du "Clos Saint Julien". Suite aux récentes élections municipales, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération qui autorise le maire à signer tout document concernant les ventes des lots dans les mêmes conditions qu'auparavant. Le Conseil Municipal donne son accord pour la rédaction de cette délibération.

Fin de la séance à 21 h